



FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE

Comité Départemental de Spéléologie de Côte d'Or  
Chez Simon Claerbout, 25 rue du Chaignot, 21000 DIJON

06 17 24 80 15 <http://cds21.org>



Statuts déposés en Préfecture de Dijon n° 2127800590 le 3 octobre 2005  
N° SIRET : 00012 N° SIREN : 449960558

## Compte-rendu de la réunion de lancement du programme CAV 21 17 mars 2008 – Préfecture de Dijon

Organismes représentés : **Préfecture** (Alice Perreaux SIRACEDPC), **BRGM** (Mr Bernard ODOT Chef de Projet), **DIREN**, **DDE**, **DRIRE** (excusés), **CDS 21** (Simon CLAERBOUT, Emmanuel COMBE (excusé) est en charge du dossier).

Le Ministère de l'Ecologie du développement et de l'Aménagement Durable a signé une Convention Nationale avec le BRGM afin de réaliser des Inventaires Départementaux des Cavités Souterraines (suite à la demande formulée par Dominique VOYNET le 06 juin 2000).

Un plan pluriannuel a été arrêté et aujourd'hui c'est notre tour.

Ce programme, dont l'échéance est fin 2008 a pour but de recenser, de localiser et de caractériser les cavités anthropiques abandonnées (mines, carrières, caves, ouvrages civils ou militaires) et les cavités naturelles connues dans le département ainsi que les principaux phénomènes karstiques.

Les informations recueillies renseigneront la base de données du BRGM (cf. [www.bdcaquite.net](http://www.bdcaquite.net)), une cartographie du département sera réalisée.

Les différentes structures concernées useront de ces informations dans leur politique de prévention et de gestion des risques (PPR, recommandations diverses...) et le programme retient aussi l'idée de connaissance du grand public et de sensibilisation à d'éventuels risques proches de leur habitation.

Vous pouvez trouver des exemples de synthèses réalisés dans certains départements sur le site du MEDAD.

---

Bien que le lancement n'ait lieu qu'aujourd'hui, la démarche a déjà commencé du fait de l'envoi d'un courrier à l'ensemble des maires de Côte d'Or fin 2007.

Ayant reçu l'information, le CDS 21 a pris contact avec le BRGM, s'étonnant de ne pas avoir eu vent de cette démarche et restant disponible pour évoquer ce dossier.

Le BRGM a répondu au courrier en proposant une rencontre et en nous conviant à cette réunion de lancement après accord de la Préfecture.

Mon discours fut clair pendant cette rencontre :

- Les informations détenues par les spéléologues sont le fruit de dizaines d'années de recherches et relèvent pour certaines (topos) de la propriété intellectuelle ; de ce fait nous refusons que leur diffusion se fasse n'importe comment.
- Le CDS représentant localement la FFS et des discussions ayant actuellement lieu entre la FFS et le BRGM, nous souhaitons harmoniser notre démarche avec celles de nos collègues.
- Les expériences sont diverses tant sur la méthode (absence de collaboration, conventionnement, cession ou vente de données...) que sur le contenu même des informations partagées (cavités par communes, coordonnées plus ou moins précises, topos..).

Nous sommes sans aucun doute reconnus comme ressource incontournable dans ce dossier, pour autant les suites de cet inventaire restent floues et il est indispensable que nous réfléchissions à notre degré d'implication.

Je propose qu'à l'issue d'une première rencontre avec le BRGM, nous évoquions collectivement la question lors d'une réunion mensuelle du CDS.

En tout état de cause aujourd'hui :

707 communes ont été sollicitées,

fin février 2008, 452 réponses ont été obtenues soit 64%

414 communes affirment ne pas être concerné

38 répondent positivement pour 76 cavités au total

Le BRGM envisage une relance pour 255 communes.

Je souhaiterais que ce dossier attise l'intérêt d'un maximum de spéléologues de Côte d'Or, aussi je reste disponible pour l'évoquer avec qui le souhaiterait.

Et j'aimerais connaître l'avis des rédacteurs des différents inventaires, réalisés sur le département, sur cette question.

Simon Claerbout

Président du CDS 21